



Mairie de Vigny

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION 04/07/2016	L'an deux mille seize, Jeudi 07 juillet à 20 heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVEGUEN, maire
DATE DE PUBLICATION 11/07/2016	Etaient présents : MM. Claude DUMONT, Patrick MADI, Anna FAUVET, Philippe CORTES, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT. Formant la majorité du conseil en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents excusés : MM. Catherine DANIEL, Marie-France PUGET, Catherine BONNOUVRIER, Delphine VALIN-HOBBE, Vincent GUILLOUËT, Isabelle COT.
EN EXERCICE 14	Pouvoirs : Mme Catherine DANIEL à M. Robert de KERVEGUEN – Mme Marie-France PUGET à M. Claude DUMONT – Mme Catherine BONNOUVRIER à M. Alain PAVIOT – Mme Delphine VALIN-HOBBE à Mme Anna FAUVET – M. Vincent GUILLOUËT à M. Patrick MADI – Mme Isabelle COT à Mme Anick PERTUISOT.
PRESENTS 08	SECRETAIRE : M. Patrick MADI.
VOTANTS 14	

Ouverture de séance à 20 heures.

**Mission de maîtrise d'œuvre relative à la création de logements locatifs conventionnés dans
l'immeuble communal « la Gaudière » : résultat de l'appel d'offres
rapporteur : M. Didier Weckmann, assistant maîtrise d'ouvrage**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la création des logements locatifs conventionnés dans l'immeuble communal « La Gaudière » situé 10 rue du Général Leclerc à Vigny, quatre candidatures ont été déposées en mairie.

L'assistant maître d'ouvrage de l'opération, la société Diapason AMO a réalisé un rapport d'analyse des offres suivant les critères de sélections des candidatures indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Ces critères de sélections permettent de noter les candidats et ainsi de définir objectivement l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le classement proposé dans le rapport d'analyse des offres est le suivant :

- 1^{er} : Patrick POGNANT
- 2^{ème} : Véronique PINSSEAU
- 3^{ème} : IDONEIS
- 4^{ème} : ABDPA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le classement proposé dans le rapport d'analyse des offres ;

Désigne Patrick POGNANT maître d'œuvre pour la création des logements locatifs conventionnés dans l'immeuble communal « La Gaudière » situé 10 rue du Général Leclerc à Vigny ;

Autorise Monsieur Robert de KERVEGUEN, Maire, à signer tous les documents du dossier marché et les différents ordres de service de lancement des missions du maître d'œuvre.

Monsieur le maire remercie M. Didier Weckmann d'avoir présenté de façon détaillée son rapport d'analyse et d'avoir répondu aux questions posées par les membres du conseil municipal.

Travaux de réfection de chaussée et couches de roulement : résultat de l'appel d'offres
rapporteur : M. Gilles Laage, maître d'oeuvre

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment les articles 27, 78 et 80,

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée pour un accord cadre mono attributaire avec émission de bons de commande pour effectuer des travaux de réfection de chaussée et couches de roulement sur les voies communales en agglomération.

Pour ce faire, une procédure de consultation a été lancée le 8 juin 2016. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 8 juin 2016, et a été dématérialisé sur la plateforme www.klekoon.com, pour une remise des plis le 28 juin 2016 avant 12h00. Le dossier de la consultation était téléchargeable gratuitement sur cette même plateforme.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants : Offre économiquement la plus avantageuse en considérant les critères suivants :

- Prix des prestations 45%,
- Valeur technique de l'offre 55%.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 30 juin 2016, en présence de Messieurs Claude Dumont et Alain Paviot. Les plis ont ensuite été remis à Monsieur Gilles Laage, maître d'oeuvre, pour une analyse.

Monsieur Gilles Laage a présenté son analyse à la commission travaux non élargie le 05 juillet 2016. Cette analyse, établie conformément aux critères du règlement de consultation, a retenu comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise COLAS. La commission a approuvé cette analyse.

Monsieur Gilles Laage présente à nouveau les tableaux d'analyse des offres aux membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire approuve cette analyse et propose de suivre l'avis de la commission travaux.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer l'accord cadre mono attributaire avec émission de bons de commande de travaux de réfection de chaussée et couches de roulement à l'entreprise COLAS ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché et tout autre document relatif à cette attribution avec l'entreprise mentionnée ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Monsieur le maire remercie M. Gilles Laage d'avoir présenté de façon détaillée son rapport d'analyse et d'avoir répondu aux questions posées par les membres du conseil municipal.

Réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée
rapporteur : M. Claude Dumont

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire la mise en accessibilité de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP) au 31 décembre 2014.

Monsieur le Maire rappelle également que l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 rend obligatoire le dépôt d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015 par les Etablissements Recevant du Public non conformes au 31 décembre 2014.

Monsieur le Maire précise que la commune de Vigny a mandaté la société Pyramide Conseils pour la réalisation de diagnostics accessibilité et l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Commune de Vigny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et signer tout document administratif et financier ;

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Démission de M. Christian Evrard

Monsieur le maire donne connaissance de la lettre de M. Christian Evrard en date du 5 juillet 2016 par laquelle il fait part de sa démission du conseil municipal pour des raisons personnelles et d'ordre familial.

Monsieur le maire tient à remercier Monsieur Christian Evrard pour le travail qu'il a accompli depuis le début du mandat.

Il conviendra de le remplacer dans les différents syndicats intercommunaux et auprès de Mme Marie-France Puget en charge de l'assainissement qu'il assistait dans sa tâche.

La séance est levée à 21 h 10.